



VILLE DE

Ramonville
Saint-Agne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 10 Juillet 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Le Jeudi 10 Juillet 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 4 Juillet 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Emmanuel JAECK** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Numéro

2014/JUIL/85V2

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme P. MATON, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD, Mme M. RICHARD et M. N. MASSY.

Point de l'ordre du jour

9

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme M-P. DOSTE a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme V. LETARD a donné procuration à M. A. CARRAL
M. J-B. CHEVALLIER a donné procuration à Mme M-P. GLEIZES
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. G. ROZENKNOP
M. P-Y. SCHANEN a donné procuration à M. E. JAECK
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI a donné procuration à Mme P. MATON
Mme Cl. GRIET a donné procuration à Mme G. BAUX
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT
Mme Ch. CHEVALLIER a donné procuration à M. Fr. ESCANDE

OBJET

**DEMANDE DE
SUBVENTION AU CONSEIL
GÉNÉRAL POUR L'ÉCOLE
DE MUSIQUE 2014**

Exposé des motifs

Monsieur ROZENKNOP indique que l'école de Musique Municipale assure un enseignement pluri-disciplinaire auprès de 346 élèves.

La Commune en assure la gestion financière, administrative et pédagogique.

Le budget prévisionnel 2014 de l'activité s'établit comme suit :

- Dépenses :429 650 €
- Recettes :173 300 €
- Déficit à la charge de la Commune :256 350 €

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 21/07/2014
L'affichage en mairie le : 21/07/2014
La notification le :

Le Maire
Christophe LUBAC

Décision

Le Conseil Municipal a approuvé l'exposé de Monsieur ROZENKNOP et après en avoir

délibéré par **32 Voix POUR** et **1 Voix CONTRE** (M. MASSY) :

- **APPROUVE** la reconduction des activités de l'École de Musique Municipale et le budget prévisionnel 2014 annexé ;
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Général pour le fonctionnement de l'École de Musique au titre de l'année 2014 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs à intervenir avec le Conseil Général de la Haute-Garonne et fixant la participation financière qui pourra être accordée en 2014.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : 17/07/2014
Nom du signataire : Christophe LUBAC

ANNEXE

BILAN FINANCIER 2013 ÉCOLE DE MUSIQUE

Dépenses		Recettes	
Personnel	418 665 €	Cotisations	116 862 €
Entretien bâtiments	1 992 €	Subvention	30 000 €
Télécommunications	312 €	Personnel	26 296 €
Fournitures et matériels divers	693 €		
Location d'instruments	1 665 €		
Entretien instruments	1 565 €		
Achat partitions	1 785 €		
Organisation de concerts	1 117 €		
Sacem	281 €		
Fournitures de petit équipements	779 €		
Assurance bâtiments	168 €		
Réceptions	202 €		
Publications	57 €		
Total	429 280 €	Total	173 158 €
Déficit à la charge de la Commune de 256 122 €			

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 ÉCOLE DE MUSIQUE

Dépenses		Recettes	
Personnel	419 000 €	Cotisations	117 000 €
Entretien bâtiments	2 000 €	Subvention	30 000 €
Télécommunications	300 €	Personnel	26 300 €
Fournitures et matériels divers	690 €		
Location d'instruments	1 670 €		
Entretien instruments	1 560 €		
Achat partitions	1 780 €		
Organisation de concerts	1 120 €		
Sacem	280 €		
Fournitures de petit équipements	780 €		
Assurance bâtiments	170 €		
Réceptions	200 €		
Publications	100 €		
Total	429 650 €	Total	173 300 €
Déficit à la charge de la Commune de 256 350 €			